

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Graziella Schaller "Des logements pour étudiants, oui ! Mais aussi des lieux de vie !"

1 RAPPEL DE L'INTERPELLATION

La question du logement des étudiants à Lausanne revient sur le devant de la scène à chaque rentrée universitaire.

Selon une note publiée par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, le nombre d'étudiants est passé de 21'097 en 2005 à 30'556 lors de la rentrée universitaire de 2013, ce qui représente une augmentation de 31% en 8 ans. En 2014, le nombre d'étudiants dépasse la barre des 32'000, dont 14'000 à l'UNIL, et 10'000 à l'EPFL.

Pour répondre à la demande de logements, nous apprenons que la Fédération Maison pour Etudiants Lausanne (FMEL) propose 2'376 lits.

Le constat est le même année après année : il manque des chambres pour accueillir les étudiants qui viennent étudier à Lausanne.

Le système de Bologne qui encourage les échanges universitaires ne fait qu'amplifier la donne.

Le canton et les collectivités prennent la mesure du problème, mais comment s'y attellent-elles pour trouver des solutions ? Quelles pistes sont-elles approfondies avec les communes environnantes pour offrir du logement à ces jeunes ? Combien y a-t-il réellement de logements pour étudiants sur le marché aujourd'hui ?

A ces questions s'ajoute celle de la vision globale de la vie estudiantine : quel environnement souhaite-t-on voir se mettre en place autour de ces logements ?

Lors des discussions dans la commission au sujet de l'exposé des motifs et projet de décret pour les logements sur le site de la Pala — qui pourraient être utilisés lors des jeux olympiques de la Jeunesse en 2020 si Lausanne est choisie — il nous a été assuré que toutes les options pour aménager le site étaient ouvertes et les idées les bienvenues.

Le bruit court que, lors de la conception du site de Dorigny peu après mai 68, le canton, craignant que la révolte française ne s'étende sur le campus lausannois, avait souhaité ne pas construire de logement sur le site. Quarante ans plus tard, on mesure l'absurdité de cette décision, et on doit trouver des solutions.

Toutefois, la question de la qualité de vie qui est souhaitée autour des logements est très rarement évoquée, voire pas du tout. Quid des commerces, restaurants, services, qui permettront que ces endroits ne se transforment pas en ghettos ou cités dortoirs mais deviennent au contraire des lieux de vie ?

Je pose les questions suivantes :

1. *Quel est l'état des lieux et le décompte détaillé des chambres et studios pour étudiants proposés à ce jour sur la cité universitaire (EPFL et UNIL) et dans les communes avoisinantes, ainsi que sur le site de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) ?*
2. *Sur chacun de ces sites, quelles sont les infrastructures de vie — restaurants, commerces, services, etc. — ouvertes aux étudiants et au public qui y sont proposées ?*
3. *Sur les différents sites prévus — Côtes de la Bourdonnette, Dorigny, la Pala et autres — est-il prévu de laisser s'installer et d'encourager l'arrivée de services, de commerces, de restaurants, et de favoriser la liberté de commerce ?*
4. *Quelles discussions sont en cours et avec qui pour étoffer l'offre de logements pour étudiants ?*
5. *Quand le Conseil d'Etat entend-il formuler la planification des besoins en infrastructures futurs, afin de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie sur le campus de l'Université de Lausanne, comme cela est spécifié au point 4.2.4 dans le Plan stratégique de l'Université adopté par le Grand Conseil en novembre 2013 ?*

Souhaite développer.

(Signé) Graziella Schaller

2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

2.1 Introduction

Dans son programme de législature 2012-2017, au point 3.3, le Conseil d'Etat a expressément indiqué sa volonté d'améliorer l'accessibilité à la formation, en particulier en augmentant la capacité de loger des étudiants. Cela étant, au-delà de cette volonté politique, aucune disposition légale en vigueur n'impose la construction de logements étudiants.

Toutefois, des prêts à la construction de logements pour les étudiants des hautes écoles sises dans le canton de Vaud favorisent ces constructions, selon le règlement sur les prêts pour la création de logements pour les étudiants (RPCLE) du 9 décembre 2009, suivant des conditions techniques et financières déterminées. En application de ce règlement, le Canton accorde des prêts au taux d'intérêt de 0.5% pour financer la construction ou la rénovation de la partie immobilière de logements destinés aux étudiants.

A la rentrée 2014, l'offre en logement étudiant dans le canton de Vaud est principalement fournie par la FMEL, qui met à disposition 2'374 lits dans la région lausannoise. A ce nombre, il faut ajouter d'autres offres de fondations et associations, relayées par l'UNIL et l'EPFL. Par ailleurs, ces deux hautes écoles gèrent conjointement un portail consacré au logement qui centralise avec efficacité des offres privées de possibilités de logement (colocation, chambre dépendante ou indépendante). En 2013, plus de 3'000 annonces ont été publiées sur ce site. Les hautes écoles de la santé, HESAV et La Source, réservent quant à elles des chambres pour leurs étudiants à proximité de leurs locaux d'enseignement et de recherche. Enfin, d'autres initiatives isolées sont à relever, par exemple celle de l'Association pour le Logement des Jeunes en Formation (ALJF). Jointes à l'offre de la FMEL, ces initiatives institutionnelles et associatives totalisent 3'650 lits en région lausannoise. La quasi-totalité des logements concernés se situent dans un tissu urbain bien desservi par les transports publics et au bénéfice d'offres commerciales variées.

Les projets en cours, dans lesquels la FMEL joue encore une fois un rôle important, en partenariat avec le canton ou les communes, représentent une augmentation de 668 lits d'ici à 2018. Les projets des sites de La Pala et des Côtes de la Bourdonnette, prévoyant un développement urbain de qualité ainsi qu'une densification mixte et durable, permettront de proposer encore 1'700 lits supplémentaires à l'horizon 2020. En cinq ans, ce sont donc 2'368 lits supplémentaires qui seront à disposition d'un effectif étudiant croissant. Le Conseil d'Etat veille à ce que l'accessibilité à des services divers pour

les futurs habitants de ces nouveaux quartiers soit assurée grâce à une planification soignée.

La réponse à cette interpellation précède de peu la reddition du rapport consécutif au postulat Baehler Bech, portant sur l'accès au logement des jeunes en formation. En effet, l'évolution de différents dossiers, notamment celui du Campus Santé, permettent de finaliser ce rapport qui entretient des liens étroits avec la présente interpellation.

2.2 Réponse aux questions

1. Quel est l'état des lieux et le décompte détaillé des chambres et studios pour étudiants proposés à ce jour sur la cité universitaire (EPFL et UNIL) et dans les communes avoisinantes, ainsi que sur le site de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) ?

Le nombre de lits à disposition dans le canton est actuellement de 3'650. Les tableaux ci-dessous détaillent les offres en fonction des prestataires, de la commune d'implantation, ainsi que de leur proximité aux transports publics et aux commerces. Les offres de logement émanant d'initiatives individuelles privées n'entrent pas dans cet état des lieux.

La Fondation Maison pour étudiants Lausanne (FMEL)

A la rentrée académique 2014, la FMEL offre un total de 2'376 lits sur onze sites : huit "maisons" de sa propriété et trois "résidences" gérées pour des tiers.

Nombre de lits offerts par la FMEL avec indication de la commune, des possibilités de mobilité en transports publics et de présence de commerces.

		Nombre de lits	Mobilité	Commerces
Maisons	Rhodanie, Lausanne	147	TP	Oui
	Falaises, Lausanne	164	TP	Oui
	Ochettes, Chavannes	142	TP	Oui
	Triaudes, Ecublens	263	TP	Oui
	Cèdres, Lausanne	254	TP	Oui
	Marcolet (y.c. Colline, résidence), Crissier	156	TP	Oui
	Bourdonnette, Lausanne	264	TP	Oui
	Rainbow, Echandens	144	TP	Oui
Résidences	Zénith, Morges	78	TP	Oui
	Atrium, Ecublens	516	TP	Oui
	Azur, Saint-Sulpice	248	TP	Oui
TOTAL		2'376		

Source : FMEL.

Note : Pour Azur et Rainbow le calcul du nombre de lits tient compte d'une estimation d'un tiers des studios occupés par deux personnes.

Les offres relayées par l'UNIL et l'EPFL

Nombre de lits offerts par des initiatives institutionnelles privées, avec indication de la commune, des possibilités de mobilité en transports publics et de présence de commerces.

		Nombre de lits	Mobilité	Commerces
Saint-Sulpice	Les Etudiantines	301	TP	Oui
Lausanne	Foyer Eglise Anglaise	211	TP	Oui
Ecublens	Stud'home, Tir-fédéral	110	TP	Oui
Lausanne	Fondation Solidarité Logement pour les Etudiant-e-s (FSLE)	74	TP	Oui
Lausanne	Centre Universitaire Catholique (CUC)	35	TP	Oui
Lausanne	Planète Bleue	35	TP	Oui
Denges	Sur les Moulins	33	TP	Non
TOTAL		799		

Sources : UNIL et EPFL (données communes).

Les offres des hautes écoles de la santé

Les hautes écoles de la santé, la Haute école de santé Vaud (HESAV) et la Haute école de la santé La Source, offrent à leurs étudiants des possibilités de logement à prix modérés en ville de Lausanne.

Nombre de lits offerts par les hautes écoles de la santé, avec indication de la commune, des possibilités de mobilité en transports publics et de présence de commerces.

		Nombre de lits	Mobilité	Commerces
HESAV	Tour de Beaumont, Lausanne	170	TP	Oui
La Source	Foyer Vinet 31, Lausanne	26	TP	Oui
La Source	Foyer unioniste « Le Cazard », Lausanne	43	TP	Oui
TOTAL		239		

Sources : HESAV et La Source.

Autres offres

D'autres initiatives institutionnelles privées sont relayées sur les sites www.studenthome.ch ou www.aljf.ch.

Nombre de lits offerts par d'autres structures, avec indication de la commune, des possibilités de mobilité en transports publics et de présence de commerces.

		Nombre de lits	Mobilité	Commerces
Lausanne	Foyer Bon Accueil (pour femmes)	22	TP	Oui
Lausanne	Pension Bienvenue (pour femmes)	27	TP	Oui
Lausanne	Foyer unioniste « Le Cazard »	37*	TP	Oui
Lausanne, Morges, Prilly, Renens	ALJF	150	TP	Oui
TOTAL		236		

*La Source loue 43 des 80 chambres à disposition au Cazard : en restent 37 libres pour d'autres étudiants.
Sources : www.studenhomes.ch, www.aljf.ch, La Source.

Il n'existe aucune offre institutionnelle en logement étudiant destinée à l'effectif de la HEIG-VD à Yverdon-les-Bains.

2. Sur chacun de ces sites, quelles sont les infrastructures de vie – restaurants, commerces, services, etc. – ouvertes aux étudiants et au public qui y sont proposées ?

Il n'est pas possible de faire un relevé exhaustif de toutes les infrastructures de vie qui jouxtent chacun des sites évoqués. Le Conseil d'Etat peut néanmoins assurer, comme il a été relevé dans les tableaux de la réponse précédente, que ces sites se trouvent tous, à une exception près, insérés dans un tissu urbain dense qui comprend un réseau de transports publics efficace, certaines possibilités de mobilité douce, ainsi que des commerces divers.

3. Sur les différents sites prévus – Côtes de la Bourdonnette, Dorigny, La Pala et autres – est-il prévu de laisser s'installer et d'encourager l'arrivée de services, de commerces, de restaurants, et de favoriser la liberté de commerce ?

Les trois sites mentionnés participent du développement de nouveaux quartiers intégrés dans le tissu urbain de l'agglomération lausannoise. Parmi eux, il faut distinguer "En Dorigny", qui est un projet purement privé – dans lequel le Conseil d'Etat n'est par conséquent pas impliqué. Pour les deux grands enjeux de développement urbanistique que représentent les sites de La Pala et des Côtes de la Bourdonnette, l'équilibre de la planification en termes de densification, mixité sociale, diversité des services, mobilité durable et exemplarité énergétique se trouvent au cœur des préoccupations de l'Etat via les services concernés. Les infrastructures de vie seront réparties dans une logique de complémentarité entre les sites. La diversification des voies d'accès – telle que la passerelle "Stairway" reliant la partie ouest du Campus de l'UNIL à En Dorigny, financée par la Commune de Chavannes-près-Renens – représente également un enjeu important pour les futurs flux humains et commerciaux dans ces quartiers. L'accès aux transports publics et l'accessibilité aux commerces, une fois encore, sont garantis.

En Dorigny

Projet entièrement en mains privées, En Dorigny se destine à accueillir un programme commercial – Aligro et commerces de proximité – complété par d'importantes surfaces pour le logement et de l'emploi tertiaire. La construction de logements destinés à des étudiants serait également prévue – toutefois, ce projet n'est pas du ressort du Conseil d'Etat.

La Pala

La candidature de Lausanne JOJ 2020 se révèle un accélérateur de projets pour la réalisation urgente de logements pour étudiants, sans couvrir complètement la demande. Ces logements fourniront environ **1'200 lits** (selon le cahier des charges du concours) et visent dans un premier temps à héberger les participants des JOJ 2020 sur des terrains propriété de l'Etat de Vaud à Chavannes-près-Renens. A ce programme s'ajoutent des logements qui pourront accueillir des hôtes académiques, quelques membres du personnel technique de l'Université et leurs familles. Ces logements de typologies variées correspondent à la demande actuelle du marché.

La programmation du projet contient des surfaces commerciales – petits commerces, cafés, services de proximité – afin de rendre ce nouveau lieu de vie attractif et de permettre de répondre à certains besoins quotidiens des habitants. Un centre de vie infantine est également prévu. Il répondra à la fois aux besoins des nouveaux résidents, ainsi qu'aux familles des quartiers voisins.

Sont attendues, via le cahier des charges du concours d'architecture et d'ingénierie, des solutions alliant clarté conceptuelle et économie de moyens, respectant les principes de développement durable dans la construction. La gestion de la mixité programmatique et l'organisation des projets devra être apte à générer un lieu social permettant les échanges, la création d'un quartier agréable à vivre pour ses résidents et les proches voisins dans le contexte des hautes écoles. Le potentiel commercial reste à définir finement à l'intérieur du terrain des hautes écoles dans un quartier à importante concentration de résidents, de visiteurs et de places de travail.

Le 10 juin 2014, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat 8 millions pour soutenir ce projet.

Côtes de la Bourdonnette

Un programme de logements mixtes intégrant quelques **500 logements** étudiants est en cours de développement sur la parcelle dite des Côtes de la Bourdonnette à Chavannes-près-Renens, à l'horizon 2020, dans le cadre du projet de Campus Santé. A travers ce projet, le Conseil d'Etat valorise une parcelle dont il est propriétaire, grâce à un programme générateur de logements et d'emplois.

Le secteur des Côtes de la Bourdonnette, dont la vocation est de devenir un quartier urbain dense et mixte, se trouve à l'articulation de plusieurs autres "morceaux de ville" existants et en devenir dans cette partie de l'agglomération lausannoise. L'urbanisation de ce bien-fonds s'oriente sur un quartier durable, exemplaire, tant au niveau du projet que du processus. Cette notion doit faire l'objet d'une définition précise dans la première phase d'étude. Elle doit prendre en compte les critères énergétiques, pour les cycles de vie des infrastructures construites, la mixité socio-culturelle, le logement, l'activité tertiaire, ceci tout en vérifiant la faisabilité économique du concept de développement.

Le développement de ce site doit être ambitieux, dans une perspective de construction novatrice, originale et exemplaire. Ce quartier doit viser une autonomie en ce qui concerne les centres de vie, d'habitat diversifié, de formation, de travail et de loisirs tout en étant ouvert sur l'extérieur par son insertion urbanistique et l'échange de services. Le quartier comprendra des activités dites d'économie résidentielle, à savoir des commerces de quartier, de petits restaurants, etc. Cette affectation doit fortement être coordonnée avec les services prévus dans le quartier En Dorigny.

Le programme détaillé du concours portant sur les 58'000 m² d'habitat diversifié (typologie, taille, nombre et destination de cet habitat), ne pourra être précisé qu'à l'issue des études nécessaires à la programmation. Dans le cahier des charges des mandataires de la programmation, l'Etat en tant que propriétaire foncier imposera, au travers du programme du concours, la construction de logements à loyers abordables afin de répondre au mieux aux besoins prépondérants de la population. Il imposera également, au travers du programme du concours, une grande mixité en termes de typologie.

Nombre de lits prévus dans les projets de La Pala et des Côtes de la Bourdonnette avec indication de la commune, des possibilités de mobilité en transports publics et de présence de commerces.

		Nombre de lits	Mobilité	Commerces
2020	La Pala, Chavannes	1'200	TP	Oui
2020	Côtes de la Bourdonnette, Chavannes	500	TP	Oui
TOTAL		1'700		

Sources : EMPD La Pala et Campus Santé.

4. Quelles discussions sont en cours et avec qui pour étoffer l'offre de logements pour étudiants ?

Plusieurs projets sont à mentionner ici, dont des résidences gérées par la FMEL, mais également différents projets pilotés par la Ville de Lausanne. Ces projets se réaliseront entre 2015 et 2018 et représentent une augmentation de **668 lits** en région lausannoise.

Résidence Jordils (2015)

Pour la FMEL, un projet de résidence à Echandens (Résidence Jordils) est en construction. L'ouverture est prévue pour février 2015. Il s'agit de 123 studios et 54 chambres en colocation, soit **218 lits** supplémentaires au total (le calcul du nombre de lits tient compte d'une estimation d'un tiers des studios occupés par deux personnes).

Projets pilotés par la Ville de Lausanne

Sévelin (2017)

La plateforme de Sévelin se trouve à l'extrémité Ouest du quartier du Flon, bordée par l'avenue de Sévelin et la rue de Sébeillon. Elle présente un potentiel de renouvellement urbain intéressant. Dans un premier temps, il est prévu de démolir des entrepôts et des bâtiments artisanaux existants pour construire des immeubles de logements et d'activités. Ainsi 70 logements subventionnés et 90 logements étudiants (soit 60 studios et 30 chambres en colocation) équivalant à environ **100 lits** sont prévus, pour une mise en service prévue pour la rentrée 2017.

La FMEL, associée à la coopérative Logement Idéal, bénéficie pour ce projet d'un droit de superficie octroyé par la Ville de Lausanne. Le permis de construire devrait être délivré début janvier 2015 (la mise à l'enquête publique a eu lieu du 18 novembre au 18 décembre 2014). Le rez-de-chaussée des deux bâtiments est prévu pour abriter des activités-ateliers des services du travail de la Ville de Lausanne et un restaurant d'application, ainsi que des locaux pour associations. Au niveau des étages de logement étudiant, chaque niveau devrait réserver un espace de rencontre.

Fiches Nord (2017)

Cette parcelle à l'extrémité Est du quartier des Fiches Nord, située à proximité de nombreux équipements et bien desservie en transports publics, constitue un site attractif de la Ville de Lausanne. A l'issue de l'élaboration du futur plan partiel d'affectation, est prévue la construction de 192 logements destinés à la location (100 logements subventionnés, 41 à loyers contrôlés et 15 appartements d'étudiants accueillant **53 étudiants**) ainsi qu'à la vente (36 logements en PPE). L'ensemble est prévu pour fin 2017.

Réservoir du Calvaire (2017)

Sis à l'avenue de la Sallaz, dans le prolongement nord de la rue du Bugnon, ce projet permet de développer un ensemble de logements et d'activités dans une situation urbanistique offrant une excellente desserte en transports publics et un dégagement généreux en direction du sud et de l'ouest.

Le programme prévoit la création d'un nouveau réservoir d'eau pour la ville, des locaux d'activités et des logements (104 logements subventionnés, 28 logements à loyer contrôlé, **24 studios** à loyer contrôlé destinés aux étudiants). Un plan partiel d'affectation est en cours d'élaboration. L'ensemble est prévu pour fin 2017.

En Cojonnex (deux projets) (2017-2018)

Le site dit "En Cojonnex" est situé en amont de l'Ecole Hôtelière, juste avant la route des paysans, et en bordure des forêts du Jorat. Cette parcelle proposera la construction de logements modulables destinés à accueillir des étudiants en colocation (71 logements à loyer contrôlé accueillant **208 étudiants**), mais pouvant également, si besoin est, accueillir des familles. Une crèche est par ailleurs prévue. La mise en service est prévue pour fin 2017.

Par ailleurs, la zone pourra prochainement se développer grâce au plan partiel d'affectation "En Cojonnex" en cours de validation par le Canton, proposant la construction de logements variés : 30 logements à loyer contrôlé accueillant **65 étudiants** ; 40 logements à loyer contrôlé destinés aux familles. Cette mise en service est prévue pour l'été 2018.

Nombre de lits prévus dans les projets mis en place avec indication de la commune, des possibilités de mobilité en transports publics et de présence de commerces.

		Nombre de lits	Mobilité	Commerces
2015	Jordils, Echandens	218	TP	Oui
2017	Sévelin, Lausanne	100	TP	Oui
2017	Fiches Nord, Lausanne	53	TP	Oui
2017	Réservoir du Calvaire, Lausanne	24	TP	Oui
2017-2018	En Cojonnex, Lausanne	273	TP	Non
TOTAL		668		

Sources : Sites de la FMEL et de la Ville de Lausanne.

5. Quand le Conseil d'Etat entend-il formuler la planification des besoins en infrastructures futurs, afin de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie sur le campus de l'Université de Lausanne, comme cela est spécifié au point 4.2.4 dans le Plan stratégique de l'Université adopté par le Grand Conseil en novembre 2013 ?

Pour rappel, en 1968, le Conseil d'Etat a décidé de créer un "Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny" (BUD). La Délégation du Conseil d'Etat aux constructions universitaires a décidé en 2005 que le Comité directeur du BUD devait poursuivre son activité, en particulier comme interface entre le Conseil d'Etat et l'UNIL et compte tenu des investissements universitaires importants planifiés à moyen terme dans la zone de Dorigny. Le 2 juillet 2012, le Conseil d'Etat a adopté les principes généraux de la reprise des missions du BUD par la DGES, le SIPaL et l'UNIL. Il a chargé un groupe de travail d'élaborer, pour le 31 décembre 2012, un plan d'action pour la reprise effective de ces missions.

En résulte le nouveau règlement sur la construction, l'entretien et la gestion des immeubles et infrastructures mis à la disposition de l'Université de Lausanne (RCEG-LUL) du 8 octobre 2014, qui "fixe les compétences en matière de construction, d'entretien et de gestion des immeubles et infrastructures mis à la disposition de l'Université de Lausanne" (art. 1, al. 1). "Il précise également les règles applicables au financement des projets de construction et des travaux d'entretien des immeubles

et infrastructures mentionnées à l'alinéa 1." (art. 1, al. 2)

La planification des besoins échoit, dans le cadre de ce nouveau règlement, à une Commission de coordination présidée par la Directrice générale de l'enseignement supérieur (DGES) "chargée de garantir une coordination optimale entre les investissements immobiliers de l'Université, ceux dévolus à l'ensemble du domaine de l'enseignement tertiaire (Université, Hautes écoles de type HES, Haute école pédagogique) et la planification générale des investissements de l'Etat." (art. 3, al. 1). Cette Commission de coordination "comprend un représentant du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et un représentant du Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI), désignés par le Conseil d'Etat. Le cas échéant, elle peut recourir aux conseils d'experts à titre consultatif." (art. 3, al. 2). Cette Commission de coordination a été nommée par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2014.

La poursuite de l'amélioration de la qualité de vie sur le campus de l'Université de Lausanne représente un des objectifs de cette Commission. La compétence de "l'évaluation stratégique des besoins en constructions, transformations lourdes et rénovations nécessaires à l'activité au développement de l'Université à court, moyen et long termes" est attribuée à la Direction de l'Université (art. 10, al. 1, let. a).

Le Conseil d'Etat souligne que l'objectif du développement du Campus (4.2 du Plan stratégique de l'UNIL 2012-2017) sera en partie réalisé grâce à la formulation d'une planification des besoins en infrastructures, à laquelle cette Commission s'attelle dès à présent.

2.3 Conclusion

De grands efforts ont été fournis et de belles réalisations concrétisées depuis quelques années pour améliorer la situation critique du logement étudiant. En 2010, la FMEL ne proposait que 1'390 lits. En 2014 elle en met 2'376 à disposition. De plus, on constate à la lumière du recensement ci-dessus et des projets en cours que le nombre de lits proposés aux étudiants en région lausannoise va presque doubler d'ici 2020 grâce à ces différents projets (3'650 lits actuels, toutes offres confondues ; 2'368 lits supplémentaires d'ici 2020).

Les projets les plus importants en termes de volume de logements, celui de La Pala et des Côtes de la Bourdonnette, font l'objet de réflexions urbanistiques poussées qui prennent en compte l'intégration dans les quartiers, respectivement la qualité de vie de ces nouveaux lieux. La crainte de construction de cités dortoirs peut être résolument écartée.

Ces projets détaillés, tout comme l'explicitation des nouvelles procédures de planification pour les constructions de l'Université, permettent de souligner que deux points importants du programme de législature 2012-2017 se trouvent ainsi honorés : le premier des cinq axes "Assurer un cadre de vie sûr et de qualité", notamment en dynamisant la production de logement et en veillant à rendre le logement plus accessible ; le point 3.3, où il est inscrit qu'il faut améliorer l'accessibilité à la formation, notamment en augmentant la capacité de loger les étudiants.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 janvier 2015.

Le président :

Le chancelier :

P.-Y. Maillard

V. Grandjean